



# COMMUNE DE LES ANCIZES-COMPS

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MARS 2024

À 19 heures salle du Conseil municipal

### PRÉSENTS:

Didier MANUBY, Isabelle MEGE, Fernand ANTUNES, Hélène COURTADON, René MASSON, Annie GARRACHON, Isabelle THAUVIN, Ludovic BERNARDIN, David BRUNET, Rémy LAMYRAND, Jacques MOREAUX, Thierry MEUNIER, Philippe JOUBERTON.

### EXCUSES/POUVOIRS :

Alexis ROSSIGNOL (Pouvoir Isabelle THAUVIN), Raquel FERREIRA, Carole FALKENAU, Amel EL MANDILI (pouvoir Didier MANUBY)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le compte-rendu du 30 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires administratives et financières,
- Personnel
- Affaires foncières,
- Assainissement,
- Communauté de Communes/Syndicats
- Questions diverses.

Le Maire fait part du décès de Monsieur Jean-Luc MOUTARDE, ancien commerçant du centre bourg. Au nom du Conseil municipal, le Maire adresse ses sincères condoléances à la famille.

## 1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDAT	ORGANISME	OBJET	MONTANT
176	STUDIO ID CLIC	Pupitre	1740.00 €
111	BISIO Associés	Bornage parcelle AW 234 – 236	1920.00 €

## **2. TRAVAUX**

### **Bâtiments communaux :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les bâtiments à isoler pour permettre de continuer à faire des économies d'énergie.

Pour l'année 2024, il pourrait être isolé les combles des bâtiments de Comps (partie du studio) et de la poste.

Suite à la demande de devis auprès des entreprises, il conviendra de prévoir un rendez-vous pour les travaux.

### **Numéros de rues :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'état du chantier des numéros des rues de la commune qui touche à sa fin.

L'Adjoint fait un point d'étape de l'adressage des numéros de rues sur l'ensemble de la commune.

## **3. PROJETS :**

### **Projet Nouvelle Mairie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future mairie.

La réception des travaux a eu lieu la semaine dernière (semaine du 11 au 15 mars 2024) pour l'ensemble des entreprises avec certaines réserves qui seront à lever pour certaines d'entre elles.

Notamment l'entreprise Face et façade qui pose problème par rapport au travail réalisé qui n'est pas totalement satisfaisant. Des réserves ont été émises et des échanges sont en cours. Les autres entreprises ont seulement quelques points à traiter.

### **Projet Maison de Santé:**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future maison de santé.

Zone N° 1 : Pose des sols et finition de cette zone,

Zone N° 2 : Peinture des murs et finition électrique et sanitaire,

Réalisation des extérieurs et parking.

Une possible fin des travaux fin avril et une ouverture serait possible fin juin 2024.

### **Projet Gendarmerie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du futur projet de construction d'une nouvelle gendarmerie. L'actuelle brigade et les logements demandent un coût de réhabilitation très conséquent et après étude, il convient de construire un nouveau bâtiment.

Il indique qu'il est nécessaire de délibérer pour la construction d'une nouvelle gendarmerie.

La décision finale revient au Ministre de l'intérieur et celui-ci se prononce deux fois par an en juin et novembre de chaque année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider la construction d'une nouvelle gendarmerie correspondante aux normes actuelles,
- D'acquérir de nouveaux terrains pour réaliser cette nouvelle construction,
- De solliciter toutes les subventions nécessaires à cette construction,
- D'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette future construction.

### **Projet Ambulance :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement du projet d'installation d'une société d'ambulance.

Il indique être en relation avec les initiateurs de ce projet. Les futurs gérants réalisent leurs démarches administratives pour l'installation.

Comme indiqué lors des informations précédentes, ils envisagent la location du bureau de poste, du logement au-dessus et de deux places de parking.

Le Maire fait part à l'assemblée d'un contact pris avec notre avocate pour la réalisation du bail de location si le projet se réalise (avec un bail commercial).

Il signale avoir eu un contact avec l'ARS pour l'installation de cette société. Elle ne s'oppose pas au projet. Il faudra procéder à quelques aménagements sanitaires pour le parking de l'ambulance.

Leur souhait serait une installation en mai/juin de cette année.

### **4. Affaires administratives et financières :**

#### **Subventions :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un point sur les demandes subventions en 2024.

Il indique avoir sollicité l'Agence Nationale du Sport pour une demande de subvention pour l'acquisition d'un skate Park suite au projet du Conseil des jeunes.

#### **Nouvelle instruction comptable et budgétaire M57:**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la nouvelle instruction comptable et budgétaire M57 s'est substituée au 01/01/2024 à la M14.

Afin de se mettre en concordance avec la nouvelle législation il y a lieu de délibérer :

- Afin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- d'habiliter Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Le Conseil municipal (avec 13 Pour, 1 Abstention M. Philippe Jouberton) décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à compter de l'exercice 2024 à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et les actes nécessaires à la bonne exécution

### **5. Affaires foncières :**

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : PARCELLES AM 509 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Prémption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle AM 509 d'une superficie totale de 1955 m<sup>2</sup> avec habitation.

Le prix de vente est fixé à **120 000.00 €**.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : PARCELLES AN 574 – 576 - 579 :**

Madame Hélène COURTADON rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Elle demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées AN 574 – 576 – 579 d'une superficie totale de 3524 m<sup>2</sup> avec habitation.

Le prix de vente est fixé à **22 500.00€**.

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part à la délibération et au vote car il est concerné par la vente.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain
- d'autoriser l'Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

### **6. Personnel Communal :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modifications de personnel au sein des services.

### **7. Assainissement :**

#### **AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration sont amortis sur 60 ans.

Il fait part que les réseaux d'assainissement du Bourg (N°10 au niveau de l'actif – inventaire), la station d'épuration et la lagune de Tournobert (N°2017 4bis au niveau de l'actif- inventaire) sont amortis sur 40 ans.

Il propose au Conseil municipal de modifier la durée et de l'uniformiser avec les amortissements des travaux de même nature déjà réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide, qu'à compter du 01-01-2024 la durée d'amortissement des réseaux d'assainissement du Bourg (N°10 au niveau de l'actif – inventaire), la station d'épuration et la lagune de Tournobert (N°2017 4bis au niveau de l'actif- inventaire) sera de 60 ans.

#### **CONVENTION D'EXPLOITATION 2024 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la convention d'exploitation 2024.

Il indique le besoin de revoir les services du syndicat pour réviser la convention qui représente un montant annuel important tant en suivi de nos stations qu'en coût de l'énergie.

### **8. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES/SYNDICATS :**

#### **BUDGETS DES SYNDICATS ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des propositions d'augmentation de tarifs et bases imposables de l'État pour 2024 ainsi que pour les syndicats et la Communauté de Communes sachant que ces montants et taux ne sont pas encore votés et peuvent être sujet à modifications.

Etat (Base de la Taxe Foncière) :	+3.90%
Communauté de Communes CSM :	+3.45%
Syndicat Sioule et Morge :	0.00%
SMADC (Partie informatique) :	0.00%
Ordures Ménagères SYDEM :	+3.00%

#### **SYDEM :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place de nouvelles colonnes de type « clink » sur la place du marché.

#### **9 QUESTIONS DIVERSES :**

- **Cérémonie du 19 mars :**  
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation de la cérémonie du 19 mars 2024.
- **Viaduc des Fades :**  
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une réunion avec la société Livio et l'Association Sioule et Patrimoine et des élus locaux.
- **Office de Tourisme :**  
Madame Annie GARRACHON rappelle à l'assemblée le lancement de la saison de l'Office de Tourisme qui aura lieu au bureau de l'office de tourisme des Ancizes-Comps le samedi 6 avril 2024.
- **Journée 22 juin 2024 :**  
Une fête aura lieu à Saint-Georges avec l'Union Musicale et les clubs de sports de nos communes dans le cadre de Terre de Jeux 2024/JO 2024. L'UMC demande une aide matérielle sur des barnums et des chaises ainsi que sur de la restauration (boissons, denrées alimentaires type casse-croute, pot).  
Une réunion (16 avril 2024) devrait avoir lieu avec les protagonistes pour pouvoir échanger sur cette journée.
- Le Débat d'Orientation Budgétaire a lieu après ce conseil municipal.